

MINUSMA **HEBDO**

BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA MINUSMA • numéro 129 • février 2019

LE SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS SE POURSUIT



LA MINUSMA OFFRE CINQ POINTS DE CONTRÔLE AUX FAMA
À **MOPTI**

DES AMÉNAGEMENTS À **TÉNENKOU** POUR RÉDUIRE LES
TENSIONS COMMUNAUTAIRES

TOMBOUCTOU : LA MINUSMA VEILLE SUR LA SÉCURISATION
DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRES

MISSION MULTIDIMENSIONNELLE • PROTECTION DES CIVILS • PAIX & COHÉSION SOCIALE •
DROITS DE L'HOMME • FORUM COMMUNAUTAIRE • DIALOGUE INCLUSIF • RÉFORMES DU SECTEUR
DE SÉCURITÉ • ACCORD DE PAIX • ENSEMBLE RÉUSSIR LA PAIX

MINUSMAEBDO

129

SOMMAIRE

DANS CE NUMÉRO

3 LES CAPACITÉS DES AUTORITÉS INTÉRIMAIRES ET DES COLLÈGES TRANSITOIRES RENFORCÉES À TRAVERS UN APPUI DE LA MINUSMA

5 LA MINUSMA OFFRE CINQ POINTS DE CONTRÔLE AUX FAMA À MOPTI

6 MINUSMA : DES AMÉNAGEMENTS À TÉNENKOU POUR RÉDUIRE LES TENSIONS COMMUNAUTAIRES

8 GAO : LE CONTINGENT SRI LANKAIS DÉCORÉ PAR LA MINUSMA

9 LA MINUSMA AMÉNAGE UN CANAL ET TROIS HECTARES MARAÎCHERS POUR 150 FEMMES À TOMBOUCTOU ET GOUNDAM

11 LA MINUSMA APPUIE LA RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES KIDALOIS

12 TOMBOUCTOU : LA MINUSMA VEILLE SUR LA SÉCURISATION DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRES

14 QUAND LA MINUSMA APPUIE LES JEUNES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

15 BRÈVES

17 COMMUNIQUÉ



Adoptez l'éco-attitude

N'imprimez ce document
que si cela est nécessaire !

LES CAPACITÉS DES AUTORITÉS INTÉRIMAIRES ET DES COLLÈGES TRANSITOIRES RENFORCÉES À TRAVERS UN APPUI DE LA MINUSMA



Du 24 au 28 janvier 2019, la MINUSMA et le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ont organisé une session de formation des formateurs de cinq jours au Centre de Formation des Collectivités Territoriales (CFCT).

L'objectif général de cette session était d'identifier et de former un vivier de formateurs, afin de renforcer les aptitudes des Autorités intérimaires et Collèges transitoires des cercles des régions de Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka et Kidal. Le but : renforcer les capacités opérationnelles des autorités intérimaires et collèges transitoires pour leur permettre de fournir des services sociaux de base, gages de l'obtention d'un développement local et de dividendes de la paix.

La session présidée par le Chef de cabinet par intérim du MATD, a enregistré la présence du préfet, du président du conseil de cercle et du maire de Kati. Elle a réuni plus de 125 participants venant de 21 sur les 24 cercles concernés. Parmi eux, des préfets, des 1er adjoints au préfet, des sous-préfets, des présidents et secrétaires généraux de conseils de cercle.

La formation financée par la MINUSMA, a essentiellement porté sur les modules relatifs à l'organisation, au fonctionnement des collectivités territoriales, les fondements juridiques des Autorités intérimaires, la communication sur l'élaboration et l'exécution du budget (gestion budgétaire et comptable), le Plan de Développement Economique Social et Culturel



(PDESC)/le Plan d'Actions Prioritaires (PAP), la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local, entre autres.

Au terme de l'atelier, les participants ont adressé des motions spéciales à l'endroit du MATD, du Directeur général des collectivités territoriales et de la MINUSMA. Ils ont aussi formulé les recommandations suivantes : Diligenter le retour des services financiers et des institutions bancaires ; clarifier la dévolution des pouvoirs et des fonctions des conseils régionaux de cercle et municipaux, d'une part, et des gouverneurs, préfets et sous-préfets, d'autre part ; reconnaître officiellement et nommer les chefs de village avec lesquels les autorités intérimaires pourront

collaborer afin de mieux servir la population ; mettre en place des mécanismes décentralisés pour rapprocher la justice des populations locales, ainsi que le soutien aux systèmes de justice transitionnelle ; créer une commission de suivi, chargée de l'évolution des conseils intérimaires et d'assurer la liaison entre ceux-ci et le gouvernement ; accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, notamment par le biais de plans d'actions prioritaires (PAP) bien articulés et financés pour la réhabilitation socio-économique des collectivités territoriales relevant de la compétence des autorités intérimaires de cercle ; ou encore, améliorer la police de proximité.

LA MINUSMA OFFRE CINQ POINTS DE CONTRÔLE AUX FAMA À MOPTI



Ce projet a pour objet la construction, le renforcement et la sécurisation de cinq checkpoints. Localisés à Thy-Fatoma, Barbe, Goundaga, jonction de Djenne et Bargondaga, ils doivent permettre à la 6ème région militaire des FAMA d'être mieux à même de contrôler les mouvements aux différents postes de contrôle, et de faciliter ainsi le retour de l'Etat dans cette région grandement touchée par l'action de groupes armés.

La réalisation de cet important projet, d'un coût total de 194 millions de FCFA (194 297 250 FCFA), a été rendue possible grâce à la contribution du Canada au Fonds Fiduciaire des Nations Unies en Soutien à la Paix et la Sécurité du Mali. Ce projet devrait aussi permettre de favoriser le retour, ou du moins un accès accru, des organisations humanitaires et de développement, aux populations vulnérables, menacées par l'action de ces groupes armés et les conflits intercommunautaires, dont la violence s'intensifie.

La cérémonie de remise de ce projet, a eu lieu le mardi 8 janvier 2019, à Mopti. C'était en présence du Commandant de la 6ème région militaire représentant le Gouverneur, et les Forces de

Sécurité et de Défense, la Cheffe du bureau de la MINUSMA à Mopti, le Général Commandant du secteur Ouest, et les chefs de sections. « C'est un projet qui a été élaboré en réponse aux besoins exprimés par les Forces de Défense et de Sécurité maliennes. Il traduit également la qualité de la collaboration existante entre la MINUSMA et les FDSM », a déclaré Fatou Thiam, Cheffe du bureau de la MINUSMA à Mopti. Le Colonel Ismaël Wagé, Commandant des FAMA du secteur de défense IV, quant à lui se réjouit : « Ces checkpoints permettront à nos forces de se sécuriser de faire leur travail de contrôle dans des conditions exceptionnelles. J'aimerais remercier sincèrement la MINUSMA pour la qualité de la collaboration. Soyez sûrs que ces checkpoints que vous avez mis à notre disposition seront utilisés de la façon la plus efficace possible en y accordant une attention particulière en termes d'amélioration, en termes d'entretien, en termes de menace. Je remercie encore sincèrement la MINUSMA, Madame la Cheffe du bureau, et le Général Anderson pour avoir répondu rapidement et favorablement à notre demande ».

MINUSMA : DES AMÉNAGEMENTS À TÉNENKOU POUR RÉDUIRE LES TENSIONS COMMUNAUTAIRES



La MINUSMA a initié un projet de « Prévention des tensions communautaires et de sécurisation de la ville de Ténenkou à travers la réhabilitation de la digue de ceinture et la construction des caniveaux ». Ces travaux qui protégeront la ville des inondations, permettront également d'apaiser durablement les tensions communautaires, nombreuses dans la région.

La ville de Ténenkou, située dans le delta central du Niger, compte 11274 habitants. Elle est intégralement située dans ce que l'on appelle un bas-fond. Cette situation lui confère le statut de «ville inondable» en période de pluies abondantes. Cependant, la ville est entourée d'une digue qui s'est considérablement dégradée au fil des années. Elle s'est fragilisée et tombe en ruine en plusieurs endroits, exposant ainsi la ville à des inondations pendant la saison des pluies.

En plus de la situation critique de la digue, les rues de la ville sont également impraticables durant toute la saison des pluies, ce qui rend la circulation et le mouvement des populations difficile. En effet,

celles-ci sont contraintes à faire d'importants détours pour se rendre dans les quartiers voisins. Ce projet de réhabilitation de la digue a pour objet de contribuer à la protection des civils et à la réduction des tensions communautaires. Ces dernières pouvant prendre leurs sources dans les mouvements des populations qui cherchent à échapper aux inondations. En prévoyant la réhabilitation de 3 km de digue de protection et la réalisation de 800 mètres de caniveaux pour l'évacuation des eaux de pluie, ce projet offrira de meilleures conditions de vie aux habitants, favorisant ainsi la cohésion sociale dans la zone. Selon le Général Sidi Alassane Touré, Gouverneur de la région de Mopti, « ce projet nous soulage tous de la hantise des inondations à l'approche de chaque saison hivernale. Il est connu de tous que la ville de Ténenkou, avant la réalisation de cette digue connaissait un enclavement complet et des risques avérés que connaissait, à chaque pluie, tout ce que cela peut impliquer en termes de maladies, de rupture de produits de première nécessité, de réduction des mouvements de population et d'insécurité alimentaire. »



Un important projet fédérateur, inscrit dans une dynamique d'accompagnement

Ce projet est financé par la MINUSMA à travers la contribution du Danemark au Fonds Fiduciaire des Nations Unies en Soutien à la Paix et la Sécurité du Mali. Il s'élève à plus de 187 millions de FCFA (187 215 210 FCFA précisément). Il vient en complément de plusieurs projets réalisés dans la commune de Ténenkou, également financés à travers la contribution du Danemark au Fonds Fiduciaire. Le projet de renforcement de la sécurité par l'installation de lampadaires solaires en est un exemple, comme le rappelle Mme Fatou Dieng Thiam, Cheffe du bureau régional de la MINUSMA à Mopti. « La MINUSMA n'en est pas à son premier projet dans le cercles, toutes nos actions s'inscrivent dans la recherche de la paix et du développement, principalement à travers la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale », a expliqué Mme Thiam.

Le 17 janvier dernier a eu lieu la cérémonie de remise de ces infrastructures. Placée sous la coprésidence du Gouverneur de la région de Mopti, le Général Sidi Alassane Touré et de la Cheffe de bureau MINUSMA Mopti, Fatou Dieng Thiam, cette cérémonie a également vu la participation du Maire de la commune de Ténenkou, des autorités administratives et politiques, ainsi que des notabilités et de la population. Tous sont satisfaits des travaux réalisés. Selon le gouverneur de la région de Mopti, la réalisation de cette digue permettra aux populations du cercle de reprendre leurs activités. « Désormais les populations du cercle et de la ville de Ténenkou en particulier pourront, avec cette digue de protection, s'adonner quotidiennement à leurs activités de production notamment la riziculture pluviale et verront leur marché suffisamment approvisionné, grâce à la facilitation de son accès », s'est réjoui le Général Touré.

GAO : LE CONTINGENT SRI LANKAIS DÉCORÉ PAR LA MINUSMA



Judi 7 février, le contingent de la compagnie sri lankaise de convoi logistique de la MINUSMA à Gao a reçu au « Super Camp » de la Mission la médaille de reconnaissance des Nations Unies, après plus d'un an d'activité dans les secteurs Nord, Ouest et Est de la mission onusienne.

Ils sont 197 soldats de la paix à avoir reçu cette décoration des Nations Unies, décernée au personnel en uniforme en fin de mission. Le contingent sri lankais, arrivé au Mali le 24 décembre 2017, était chargé d'assurer le convoi logistique dans les régions du Nord et du Centre pour assurer le fonctionnement des bases de la MINUSMA. Ces convois logistiques sont sécurisés par une cavalerie et une infanterie aguerrie au terrain malgré les difficultés. « Je me souviens avec respect de la déclaration de feu le Secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, qui avait perçu le concept de force de maintien de la paix des Nations Unies. Je cite : «Le maintien de la paix

n'est pas un travail de soldat, mais seuls les soldats peuvent le faire». Il n'y a aucune ambiguïté sur ce fait. Vous savez tous que la promotion de la paix dans le monde est une mission collective. Depuis la création de la Mission de paix des Nations Unies, la contribution des troupes sri lankaises à la promotion de la paix est énorme et incontestable. Nous avons un précieux et long héritage d'engagement en faveur de la paix dans le monde », a déclaré le Général de brigade Kulathunga, Commandant du contingent sri lankais de la MINUSMA à Gao.

Pour soutenir le mouvement logistique dans les secteurs Nord, Ouest et Est de la MINUSMA, ce contingent a également mené 18 missions d'escorte de convoi, dont 12 vers Mopti, trois à Gossi, deux à Kidal et une mission à Tessalit. Ce contingent a assuré la sécurité du personnel militaire et civil et a protégé le matériel de l'ONU dans les zones à hauts risques. Au cours de cette année de service, deux membres du

contingent ont sacrifié leur vie pour assurer la paix au Mali. « Je rends hommage à ces deux âmes courageuses qui sacrifient leur vie pour quelque chose de plus grand. Je souhaite que vous continuiez à stabiliser la situation ici au Mali et à œuvrer pour une paix durable. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions rembourser le sacrifice de ces martyrs. Par conséquent, chers soldats de la paix, soyez fiers d'être un membre à part entière de cet ensemble exceptionnel à Gao », a soutenu le Général Jean-Luc Djene, Commandant du secteur Est de la Force de la MINUSMA à Gao.

La cérémonie de décoration des soldats de la paix du contingent sri lankais de la MINUSMA s'est déroulée en présence de M. Issa Thioune, Chef de bureau intérimaire de la MINUSMA à Gao, d'une délégation du Ministère de la Défense du Sri Lanka, et du personnel civil et militaire de la MINUSMA à Gao.

LA MINUSMA AMÉNAGE UN CANAL ET TROIS HECTARES MARAÎCHERS POUR 150 FEMMES À TOMBOUCTOU ET GOUNDAM



L'exploitation du canal Kabara-Tombouctou ainsi que l'aménagement d'un périmètre maraîcher de trois hectares à Goundam, au profit de 150 femmes de l'Association Gnaly, sont deux projets initiés par la MINUSMA. Remis aux communautés les 25 et 28 janvier 2019, par le Bureau régional de la MINUSMA à Tombouctou, ils ont pour but de contribuer à l'insertion sociocommunautaire. D'un montant total de plus de 98 millions de FCFA, ces deux projets de Réduction de la Violence Communautaire (RCV) sont financés par la Section de la Réforme du Secteur de la Sécurité et du Désarmement de la Démobilisation et de la Réinsertion et réintégration RSS-DDR), de la Missions onusienne au Mali.

À Tombouctou, le projet relatif à la protection de l'environnement et à la restauration de la biodiversité, à travers l'exploitation du canal Kabara-Tombouctou s'élève à plus de 47 millions de FCFA. Il vise à contribuer à la protection des berges du canal contre les dégradations et les pollutions et permettre ainsi d'accroître les

revenus des exploitants dudit canal. Sur près de neuf kilomètres, la ville de Tombouctou est reliée au port fluvial de Kabara par ce canal appelé « Canal de Kadhafi ». Grâce à cet ouvrage, l'eau du fleuve Niger suit une dépression naturelle pour constituer une vaste ceinture autour de la ville. Elle alimentait des étendues de terres cultivables servant de champs de cultures, capables de satisfaire en bonne année les besoins alimentaires de la population locale. Avec l'ensablement d'année en année, l'eau n'était plus arrivée à s'écouler au-delà du quai de Kabara depuis 1982 pour constituer un plan d'eau au cœur de la ville de Tombouctou.

C'est en 2005 que les autorités de cette ville ont obtenu un appui des autorités libyennes de l'époque, pour la réalimentation en eau du canal en question. Mais, depuis la fin de ces travaux, aucun autre investissement n'a été réalisé sur ce canal et les habitants de la ville, qui jadis assuraient son entretien avant l'intervention libyenne, ont



abandonné cette habitude.

Quatre mois auront suffi à surcreuser les endroits les plus critiques du canal et de trois mares. Au cours de cette période, les berges ont été renforcées à l'aide d'argile. Deux ponts de passage sur la route de Korioumé ont été réhabilités et, une aire de lavage de 100 mètres pour une capacité de 100 000 m³ a été construite.

Le projet a permis la restauration et la protection de trois jardins maraîchers pour 102 exploitants, et la collecte de 15 tonnes de déchets plastiques. Il a aussi contribué à générer 3 000 emplois temporaires pour les jeunes de Tombouctou et les ouvriers saisonniers, en provenance de Diré, Tonka, Goundam Bintagoungou et M'Bouna. « Nous remercions la MINUSMA pour cette action salubre, qui nous a doté d'une aire de lavage pour faciliter les besoins des ménages, sans risque de noyade, permettant l'amélioration, la production et le revenu des maraîchers. Cela contribuera au rayonnement d'antan de la ville de Tombouctou », a témoigné Mme Diallo Fanta Diaby, exploitante.

En ce qui concerne le périmètre maraîcher de trois hectares à Goundam, il a coûté plus de 51 millions de FCFA (51.116.750 FCFA). 150 femmes membres de l'association Gnaly, originaires des Communes de Kanaye, Doukouria et Goundam, verront leurs revenus s'améliorer. Plus spécifiquement, le périmètre maraîcher de trois hectares a été clôturé

avec du grillage. Le projet a également permis l'installation d'un forage équipé d'un château d'eau de 15 m³ et de douze bassins de réception d'eau ainsi que deux robinets. Ce projet a contribué à la réinsertion socioéconomique des femmes maraîchères à travers l'attribution d'une parcelle de 200 m² pour chacune des 150 femmes, la dotation en moyens de production (matériels et semences). « Cette réalisation a une importance capitale pour les femmes de Goundam. Elle va contribuer à leur autonomisation financière d'une part et favoriser d'autre part l'autosuffisance alimentaire dans notre localité », a déclaré Adiawyakoye Aissa Abdoulaye Touré Présidente de l'Association Gnaly.

Le Chef du Bureau Régional par intérim, Mamane Sani Moussa, a rassuré les populations sur le soutien de la Mission onusienne à l'Etat malien pour la mise en œuvre effective de l'Accord pour la paix et la réconciliation nationale. « Il faut que vous souteniez avec détermination le processus de paix. Et sachez qu'il n'y a ni développement économique ni stabilité sans la cohésion sociale », a-t-il conclu.

Les cérémonies de réception ont vu également la participation des autorités locales et administratives, des notables de ces deux localités ainsi que du responsable de la Section RSS-DDR Jean N'Kaka, accompagné de ses collaborateurs.

LA MINUSMA APPUIE LA RÉINSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES JEUNES KIDALOIS



Ce 1er février 2019 à Kidal, a eu lieu le lancement d'un projet financé par la MINUSMA relatif à l'élevage. Dénommé « Appui à la réinsertion socioéconomique des jeunes de l'Association TANAKRA dans la commune de Kidal », ce projet est initié par la section de la Stabilisation et du Relèvement (SR) de la MINUSMA.

L'élevage constitue un pilier important de l'activité économique dans la région de Kidal. Plus de 80% de la population de cette région, s'adonne aux activités pastorales. La crise politico-sécuritaire, la sécheresse et les abattages massifs ont contribué à une baisse significative des effectifs du cheptel, et à la marginalisation économique et sociale des jeunes de cette zone du pays. Face à cela, la MINUSMA a financé un projet pour favoriser la réinsertion socioéconomique de 59 jeunes de l'Association TANAKRA, à travers le développement de l'activité du petit commerce de bétail. Objectif : appuyer le développement local par la promotion des opportunités d'auto-emploi pour les jeunes et la redynamiser l'élevage dans l'Adrar des Ifoghas.

Autour de ce projet, il est également prévu la mise en place d'un comité de gestion qui aura entre autres, pour rôles et responsabilités : le suivi individuel des activités de chacun des 59 bénéficiaires ; la collecte de 25 000 FCFA auprès de chacun des 59 bénéficiaires après chaque vente

puis, le reversement de cette somme au trésorier de l'association.

D'un montant de plus de 14 millions de francs CFA, ce projet doit être mis en œuvre sur une période de trois mois. Il s'agira, à travers l'ONG locale Cercle d'Appui au Monde Rural (CAMR), partenaire dudit projet, d'aider la soixantaine de jeunes bénéficiaires à faire de leur rêve d'autonomie financière, une réalité palpable. Ceci, en les organisant notamment autour d'activités pastorales génératrices de revenus.

Le représentant de la section Stabilisation et Relèvement, Lacksane Ould Ali, a, au nom du Chef du Bureau de la MINUSMA à Kidal, rappelé aux bénéficiaires du projet ce que la Mission n'a cessé de réitérer : « les jeunes et les femmes constituent des partenaires importants dans la mise en œuvre du Mandat de la MINUSMA ». Il a également appelé les bénéficiaires à faire en sorte que : « ce projet soit pérenne pour une réinsertion socio-économique des jeunes afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans l'édification de la paix et de la cohésion sociale ».

Le représentant des bénéficiaires, Sidi Mohamed Ag Tonsi, a exprimé sa reconnaissance à la Mission de l'ONU au Mali pour ce qu'il a qualifié d'« appui de solidarité pour les jeunes, moteurs de la stabilité et de la cohésion sociale ».

TOMBOUCTOU : LA MINUSMA VEILLE SUR LA SÉCURISATION DES INSTITUTIONS JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRES



À Tombouctou, la MINUSMA, à travers sa Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP), a initié plusieurs actions de renforcement de la sécurité des institutions judiciaires et pénitentiaires. Ces actions ont pour but de soutenir les efforts du Gouvernement malien à rétablir et étendre, effectivement et progressivement, le retour de l'autorité de l'Etat dans la région. Ces activités sont le fruit d'une étroite collaboration de la SAJP de Tombouctou avec la Section Stabilisation et Relèvement de la MINUSMA, ainsi qu'avec la Police des Nations Unies (UNPOL). Ensemble, au cours des deux dernières années, ils ont développé un projet conséquent qui concerne le volet d'appui au renforcement de la sécurité.

Avec le retour progressif des institutions publiques dans le Nord et le Centre du Mali, les autorités étatiques, et plus particulièrement les magistrats, peuvent constituer des cibles sensibles, non seulement en raison de leur qualité de représentants de l'Etat mais aussi parce qu'ils sont en charge de faire appliquer les lois.

Le projet en question, d'une valeur de plus de 318 millions de FCFA est entièrement financé par le Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la paix et la stabilisation au Mali, grâce à la contribution des

Pays-Bas. Il est destiné aux acteurs de la chaîne pénale de Tombouctou. Il s'agit d'une plateforme constituée notamment de la justice, de la police, de la gendarmerie et de l'administration pénitentiaire. Ce projet vise à favoriser l'amélioration du fonctionnement de la chaîne pénale par le dialogue et est réparti en trois phases.

La première phase concerne l'acquisition et l'installation de matériels destinées aux structures de la justice, de la gendarmerie, de la police et de l'administration pénitentiaire. Il s'agit de plusieurs types d'équipements, parmi lesquels des instruments de sécurité, de communication, d'enquête et de maintien de l'ordre : combinaisons de sécurité, menottes, bâtons de protection, gilets pare-coups, gilet pare-balles ou encore, véhicules banalisés, véhicules d'extraction des détenus, casques, boucliers... Le projet prévoit également l'installation de caméras de surveillance et de systèmes d'alarme au niveau des tribunaux et domiciles des magistrats à Tombouctou, Diré et Niafouké ainsi qu'une sirène d'alarme au niveau de la maison d'arrêt et de correction (MAC) de Niafouké. Les systèmes de vidéosurveillance et les systèmes d'alarme automatique se déclenchent et alertent les institutions sécuritaires pour



intervention en cas d'attaque. Le montant de cette donation visant à renforcer les capacités opérationnelles des composantes de la chaîne pénale s'élève à plus de 183 millions de FCFA (183 626 163 FCFA).

La deuxième phase coûte plus de 26 millions de FCFA (26 220 863 FCFA) et entre dans le cadre de la sauvegarde et de la restauration des archives du Tribunal de Grande Instance de Tombouctou. Son but est de restaurer et renforcer les capacités de conservation et de gestion des documents juridiques au sein du Tribunal de Grande Instance de Tombouctou.

Quant à la troisième phase, elle mobilise plus de 115 millions de FCFA (115 966 935 FCFA) et concerne la réalisation de forages, l'électrification ainsi que la sécurisation de ces installations, y compris par l'installation de matériel de surveillance, ainsi que l'électrification et l'approvisionnement en eau potable de la maison d'arrêt et de correction de Tombouctou.

UN SENTIMENT DE SÉCURITÉ DES ACTEURS JUDICIAIRES RENFORCÉ MALGRÉ LE PROBLÈME D'INSÉCURITÉ PERSISTANT DANS CERTAINS CERCLES

Le projet a permis le renforcement de la sécurité physique des infrastructures et créé un sentiment de sécurité chez les bénéficiaires : « Je me sens maintenant de plus en plus en sécurité depuis que les caméras de surveillances sont installées, même si cette zone est dangereuse, comme vous le savez. Le simple fait même d'avoir des bureaux surveillés permet de dissuader les éventuels malfrats ayant l'intention de faire quelque chose de mal au Tribunal », a ainsi affirmé Seydou Konaté, juge du Tribunal de Tombouctou.

QUELLES SONT LES PERSPECTIVES POUR LE COURT ET MOYEN TERME ?

En vue d'assurer une sécurité optimale des institutions judiciaires et pénitentiaires, la SAJP continue à appuyer les acteurs de la chaîne pénale en adoptant une approche beaucoup plus holistique. Ainsi, la Section avait réuni, le 5

décembre 2018, tous les cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale, du Nord et du Centre du Mali, en collaboration avec certaines composantes de la MINUSMA pour travailler sur un canevas d'évaluation des risques et menaces qu'encourent les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour s'assurer du bon déroulement des activités, des experts de la MINUSMA ainsi que des personnes ressources du cadre de concertation de la chaîne pénale, ont appuyé les magistrats de Tombouctou dans cet exercice. Cela, afin de mieux évaluer les risques encourus par les acteurs judiciaires mais aussi, de suggérer des actions à même de faire face à ces risques ou de les minimiser. Ces actions seront mises en œuvre par la MINUSMA dans la mesure de ses moyens, les priorités de son mandat et par les autorités nationales ou les autres partenaires du ministère de la Justice.

A noter que des mesures à moyen et à long terme sont en train d'être mises en place pour étendre le projet dans les zones non encore couvertes.

QUAND LA MINUSMA APPUIE LES JEUNES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME



Les 30 et 31 janvier derniers à Bamako, la MINUSMA a organisé un atelier de formation sur la surveillance active des droits civils et politiques. Initié par la Division des droits de l'homme et de la protection, cet atelier est le premier d'un programme de renforcement des capacités des jeunes issus d'organisations de défenses des droits de l'homme, émergentes et actives sur le terrain. Ce programme vise à mieux outiller les organisations de défense des droits de l'homme afin qu'elles puissent mener elles-mêmes leurs activités de promotion et de protection des droits de l'homme au Mali. Comme en atteste l'un des participants : « Cette formation me permet désormais de collecter des informations, de les traiter, de les analyser et de les rapporter à qui de droit ».

Cette formation s'inscrit en droite ligne du Mandat de la MINUSMA, issu de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, en son paragraphe relatif à la protection et la promotion des droits de l'homme à travers la surveillance active sur le territoire national des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et atteintes à ces droits, et contribuer aux activités de prévention de ces violations et atteintes.

10 femmes et 19 hommes ont participé à cet atelier. Parmi eux, les représentants des

organisations Tribune Jeune pour le Droit au Mali (TRIEUD), Juristes en Herbe, l'Observatoire des Droits Humains et de la Paix (ODHP), SOS Albinisme, Droits de l'Homme au Quotidien (DHQ), le Regroupement des Jeunes pour le Droit Humain et la bonne Gouvernance (RJDHG), le Centre d'Assistance et de Promotion des Droits Humains (CAPDH) et le Forum national pour l'éducation aux Droits de l'homme. Deux jours durant, ils ont reçu une formation sur les notions générales du droit international des droits de l'homme, le monitoring (surveillance active) et la documentation des violations et abus des droits de l'homme, le monitoring des lieux de détention, l'établissement des rapports et enfin le monitoring des droits de l'homme en période électorale.

A l'issue de la formation, certains participants recommandent que cette activité soit : « multipliée ce genre de formation en faveur de la jeunesse qui milite pour le respect des droits de l'homme ».

La Division met un Centre d'Appel à la disposition des populations pour signaler tout cas de violations ou abus des droits de l'homme.
Tombouctou, Taoudéni : +223 94951177 | Gao : +223 94951663 | Kidal : +223 94951244 | Mopti, Ségou : +223 94950028 | Ménaka : +223 94951962 | Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso : +223 9495135.

EN BREF

8 FÉVRIER

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali et Chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadif, s'est entretenu hier matin avec Son Excellence Monsieur Mestiri Khemais, Ambassadeur de Tunisie au Mali.

Les deux personnalités ont échangé sur le déploiement prochain d'une unité aérienne tunisienne au sein de la MINUSMA. Prévu pour arriver la semaine prochaine, les soldats de la paix tunisiens seront accueillis par Monsieur Khemais et son équipe.



4 FÉVRIER

L'Unité de la Protection de l'Enfant de la MINUSMA et ses partenaires, ont analysé les capacités techniques et opérationnelles des Directions Régionales de la Promotion de l'Enfant et de la famille (DRPFEF). Il s'agissait pour la Mission onusienne, dans le cadre de son mandat, d'accompagner l'Etat malien à faire face aux défis de la protection de l'enfant, imposés par la crise sécuritaire que connaît le pays, afin d'identifier des pistes de solutions, voire des recommandations ou



même des actions à entreprendre pour adapter les capacités des DRPFEE à ces défis.

Un atelier a donc été organisé dans ce sens. 20 personnes, intervenant dans le domaine de la protection de l'enfant et provenant des départements ministériels concernés, ont participé à cette rencontre.

Parmi eux : des directeurs régionaux de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal ainsi des structures des Nations Unies.

Les résultats de l'étude, qui comprennent un plan intégré de réponses, seront une référence pour les intervenants dans la protection de l'enfant. Une opportunité pour le Gouvernement et ses partenaires d'améliorer de façon significative, la protection des enfants dans le contexte de la crise du Mali.

30 JANVIER

La Fédération des organisations de résistance civile de Gao (F-O-R-C-G) a décerné une attestation de reconnaissance à la MINUSMA.

C'était le 29 janvier dernier, dans la salle du gouvernorat de la Commune urbaine de Gao. Sur l'attestation adressée à la MINUSMA, l'on pouvait lire : « Pour tous vos efforts en faveur de la paix, la cohésion sociale et la réconciliation à Gao ».

C'est à la faveur de la cérémonie de célébration du premier anniversaire de cette organisation de la jeunesse de la cité des Askia, que plusieurs organisations et personnalités ont été primées.

Le Chef de cabinet du Gouverneur de la région, le Préfet, le Premier adjoint au maire, et plusieurs autres personnalités de l'administration et de la société civile étaient présents.

La Fédération des organisations de résistance civile de Gao (F-O-R-C-G) est une organisation de la société civile de Gao, composée de jeunes qui ont résisté à l'occupation de 2012. Elle est composée du « Mouvement des patrouilleurs », « Les Patriotes », et « Nous-Pas-Bouger ».





COMMUNIQUÉS

4 FÉVRIER

DÉCÈS DU MAIRE D'ANDERAMBOUKANE MONSIEUR AHMED HAMAD

Ce matin, alors qu'il se rendait à la MINUSMA, le maire d'Anderamboukane Monsieur Ahmed Hamad a été la cible de tirs et a trouvé la mort à proximité du camp de la Mission à Ménaka. Les autres occupants du véhicule qui le transportait ont été blessés, leur évacuation médicale a été assurée par la MINUSMA.

Monsieur Ahmed Hamad était notamment réputé pour son engagement infaillible en faveur du retour d'une paix durable au Mali et un interlocuteur privilégié de la MINUSMA.

Le Chef de la MINUSMA, M. Mahamat Saleh Annadif, présente ses condoléances aux proches du disparu, et souhaite un total et rapide rétablissement aux blessés.

Il invite également les autorités locales à rapidement initier une enquête qui permettra d'éclaircir les circonstances de ce tragique incident et de dégager les responsabilités.

Peu après, trois roquettes ont visé le camp de la MINUSMA, n'entraînant ni dommages, ni blessés.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

8 MARS





MINUSMA

Ensemble, réussir la paix

RETROUVEZ NOUS SUR :



<http://minusma.unmissions.org>



[facebook.com/minusma](https://www.facebook.com/minusma)



www.flickr.com/photos/minusma



twitter.com/UN_MINUSMA



www.youtube.com/minusma



https://www.instagram.com/un_minusma



MIKADO FM

Bamako 106.6 MHz

Gao 94.0 MHz

Kidal 94.0 MHz

Menaka 94.0 MHz

Mopti 91.8 MHz

Tessalit 94.0 MHz

Tombouctou 92.6 MHz

